

## ZOOM 6 : L'analyse des résultats de l'application du SCoT

↳ Le SCoT a été approuvé le 16 octobre 2009.

À cette date, la loi SRU prévoyait une analyse des résultats de l'application du SCoT dans les 10 ans suivant son approbation. Depuis, la loi Grenelle 2 a raccourci ce délai à 6 ans suivant l'approbation. Aussi, conformément à l'article L 122-13 du code de l'urbanisme, le Syndicat Mixte a conduit avant le 16 octobre 2015 une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de

transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

L'analyse témoigne d'un niveau d'exécution élevé des orientations du SCoT. Il est donc maintenu en vigueur jusqu'à l'approbation de la révision engagée en vue de répondre aux impératifs de la loi Grenelle.

# NOUVELLE AIRE



**Analyse des résultats de l'application du Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée**

Entre le 16 octobre 2009  
(date de son approbation)  
 et le 16 octobre 2015  
(6 ans après)

Document approuvé en comité syndical le 9 octobre 2015  
 Transmis en préfecture le :

↳ Plus d'infos sur le site internet du SCoT [www.scot-pm.com](http://www.scot-pm.com)

## Pour plus d'informations et pour débattre

**Le syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée organise une**  
**RÉUNION PUBLIQUE**  
 Pour une concertation autour du projet de révision du SCoT approuvé en 2009

**Judi 17 décembre 2015 à 18h**  
 Siège de la communauté de communes de la vallée du Gapeau  
 1193 avenue des Sènes - 83210 Solliès-Pont

**Le syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée organise une**  
**RÉUNION PUBLIQUE**  
 Pour une concertation autour du projet de révision du SCoT approuvé en 2009

**Samedi 19 décembre 2015 à 10h**  
 Nouvelle capitainerie - Port Miramar  
 83250 La Londe-les-Maures

Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros de la lettre du SCoT Provence Méditerranée, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées soit par courrier sur papier libre soit par e-mail. (cf. adresses ci-dessous)



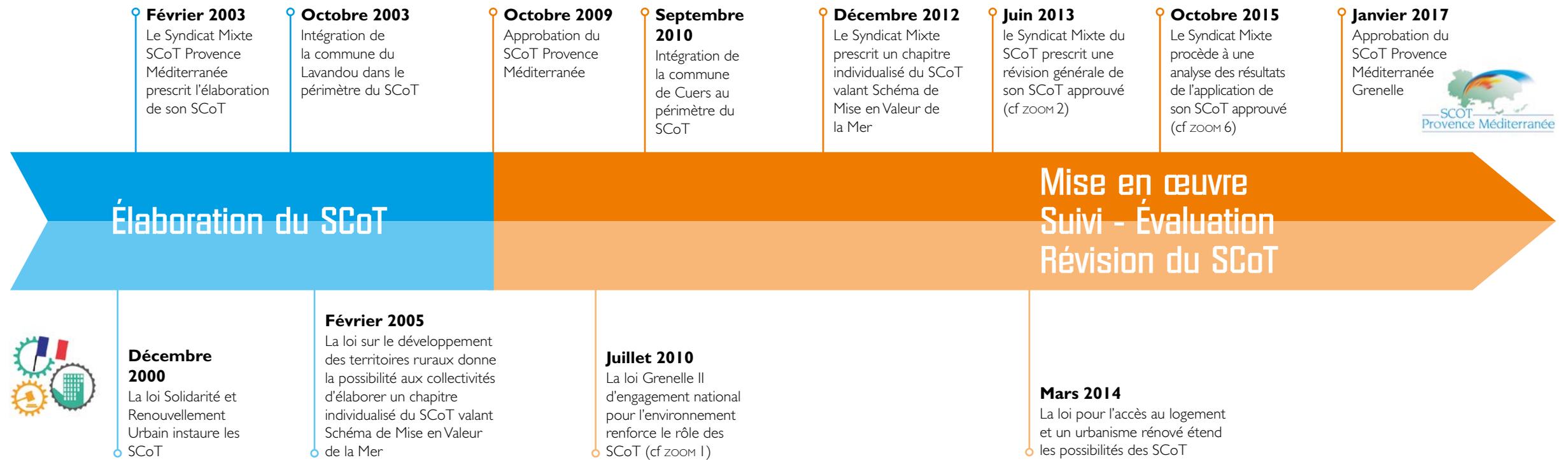
## ↳ Contacts

**Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée**

CS 40537 - 83041 Toulon Cedex 9 - Téléphone : 04 94 05 35 21 - Télécopie : 04 94 05 35 35 - E-mail : [contact@scot-pm.com](mailto:contact@scot-pm.com)

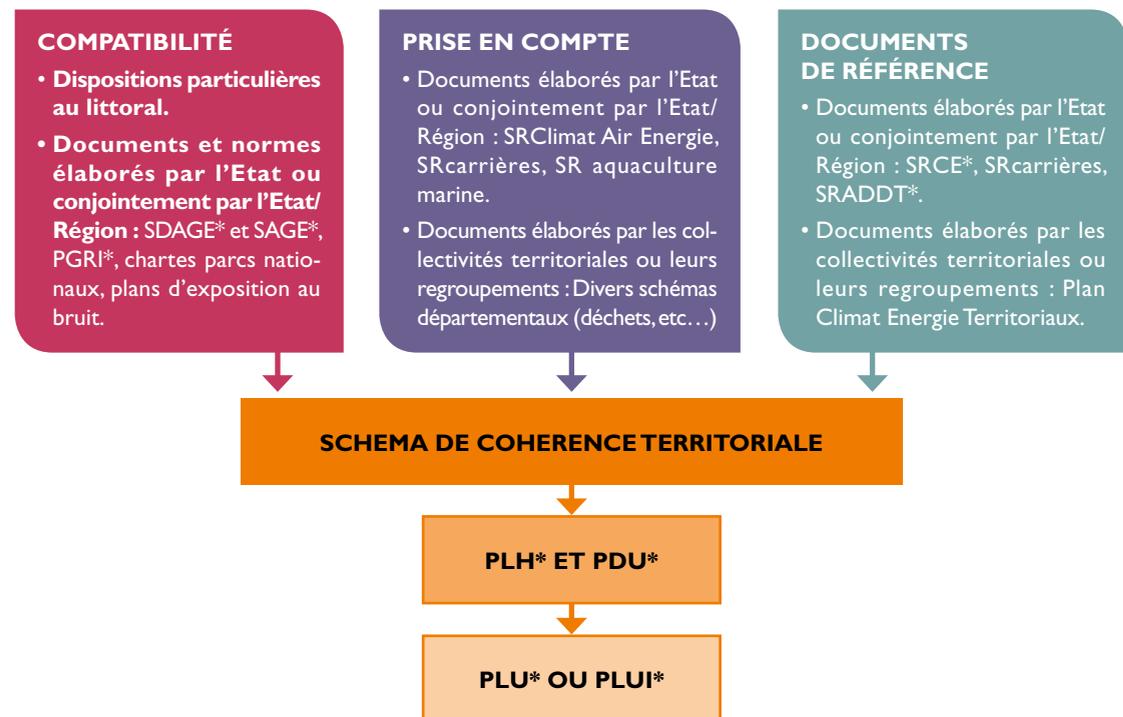
Directeur de la publication : M. Robert Bénéventi - Conception / réalisation : Stratis - Oolaboaloo - TPM - Crédits photos : TPM, Ville de Cuers, François Moura, DR. - Impression : Trulli - Tirage : 2.000 exemplaires

# Le SCoT en une ligne

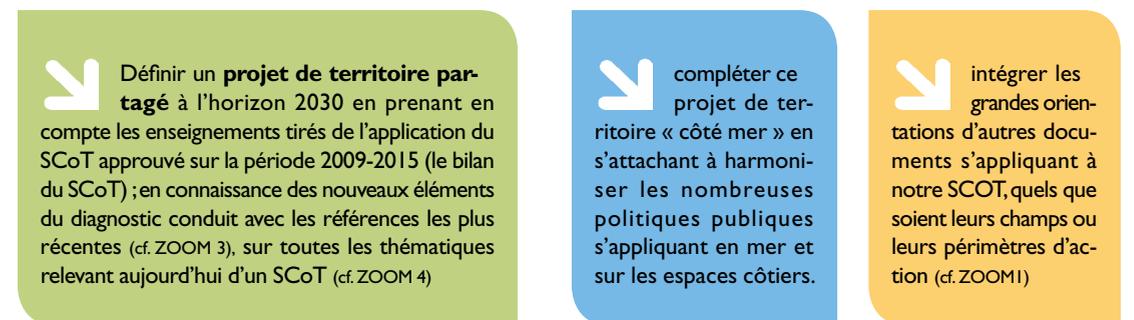


## ZOOM 1 : Le SCoT au centre des politiques publiques

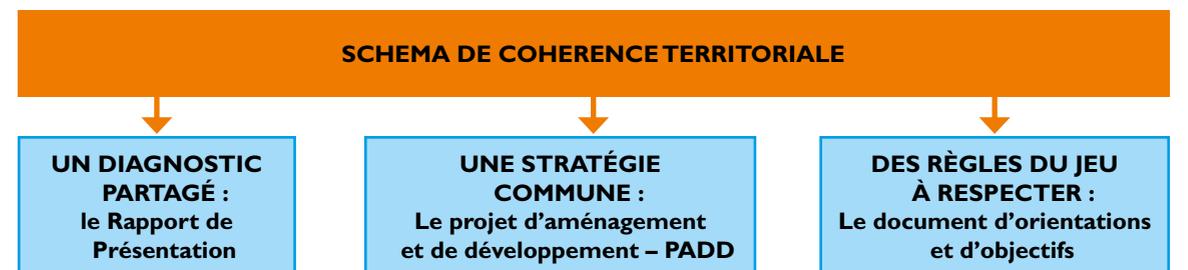
Le SCoT décline localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales dans le projet de territoire en s'appuyant sur une connaissance fine des singularités et des enjeux qui s'y expriment. Il s'agit soit de politiques sectorielles (eau, risques, biodiversité, transports, habitat, énergie...) soit de politiques territoriales (lois littoral, charte de parc naturel régional et national...). Leurs différentes orientations doivent être traduites, le cas échéant, dans le SCoT qui dès lors, devient document de référence de « terrain » et oriente ensuite les documents communaux et intercommunaux (PLU, PDU, PLH...)



## ZOOM 2 : Une révision du SCoT approuvé poursuivant 3 grands objectifs



## ZOOM 3 : Le contenu du SCoT et les pièces qui le composent

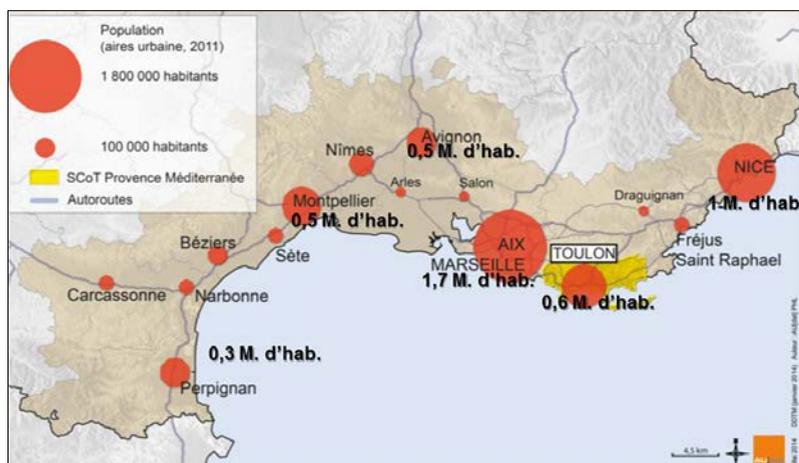


(\*) SDAGE : Schéma D'aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - PGRI : Plan de Gestion des Risques inondation - SRADDT : Schéma régional d'aménagement, de développement durable du territoire - SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique - PLH : Programme Local de l'Habitat - PDU : Plan de Déplacements Urbains - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## ZOOM 4 : Grands constats sur le territoire

➤ L'aire toulonnaise est la 3<sup>ème</sup> aire urbaine la plus peuplée de la méditerranée française. Bénéficiant d'une forte croissance économique, d'une grande accessibilité par la mer, et d'un maillage d'équipements métropolitains étoffé, Provence Méditerranée est une métropole méditerranéenne affirmée dans l'armature urbaine régionale.

➤ Les grands taux de croissance de population connus dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle se sont largement apaisés. Si dans les années 90 le territoire accueillait en moyenne 4000 personnes par an, la croissance n'est que de 700 habitants par an depuis 2006. Dans le même temps, les deux plus grands centres urbains Toulon et La Seyne qui ont connu par le passé un déclin démographique, stabilisent voire augmentent leur population.



➤ La taille moyenne des ménages, à l'instar du reste du pays, passe d'en moyenne 3 personnes par ménage dans les années 60 à seulement 2.1 en 2010. Elle est en partie liée à un vieillissement de la population. Cet état de fait alimente un besoin accru en nombre de logements, besoin déjà important considérant celui nécessaire au renouvellement du parc et aux résidences secondaires en certains points du territoire.

➤ La mobilité des habitants de Provence Méditerranée présente des caractéristiques semblables à celle des agglomérations de même taille, la motorisation des ménages est toujours en hausse mais ralentit et l'usage de la voiture tend à diminuer dans les zones les plus urbaines, les transports collectifs et les modes de déplacements doux étant de plus en plus sollicités.



➤ Le territoire accueille, à l'instar de l'ensemble du pourtour méditerranéen, une biodiversité exceptionnelle. Cette richesse écologique est largement protégée aux travers des documents d'urbanisme avec 80% du territoire du SCoT classé naturel ou agricole. Les espaces forestiers et agricoles participent à la gestion des risques naturels (inondation, érosion). Ils remplissent également d'importantes fonctions sociales de loisirs, détente, de pratique sportive, à destination des habitants et des visiteurs du territoire. La proximité d'espaces verts, de parcs, de plages, de cours d'eau participe à la qualité de vie dans le territoire. 82% des habitants résident à moins d'un kilomètre d'un grand espace de nature et 28% à moins d'un kilomètre du littoral.

➤ Plusieurs secteurs emblématiques, identitaires :

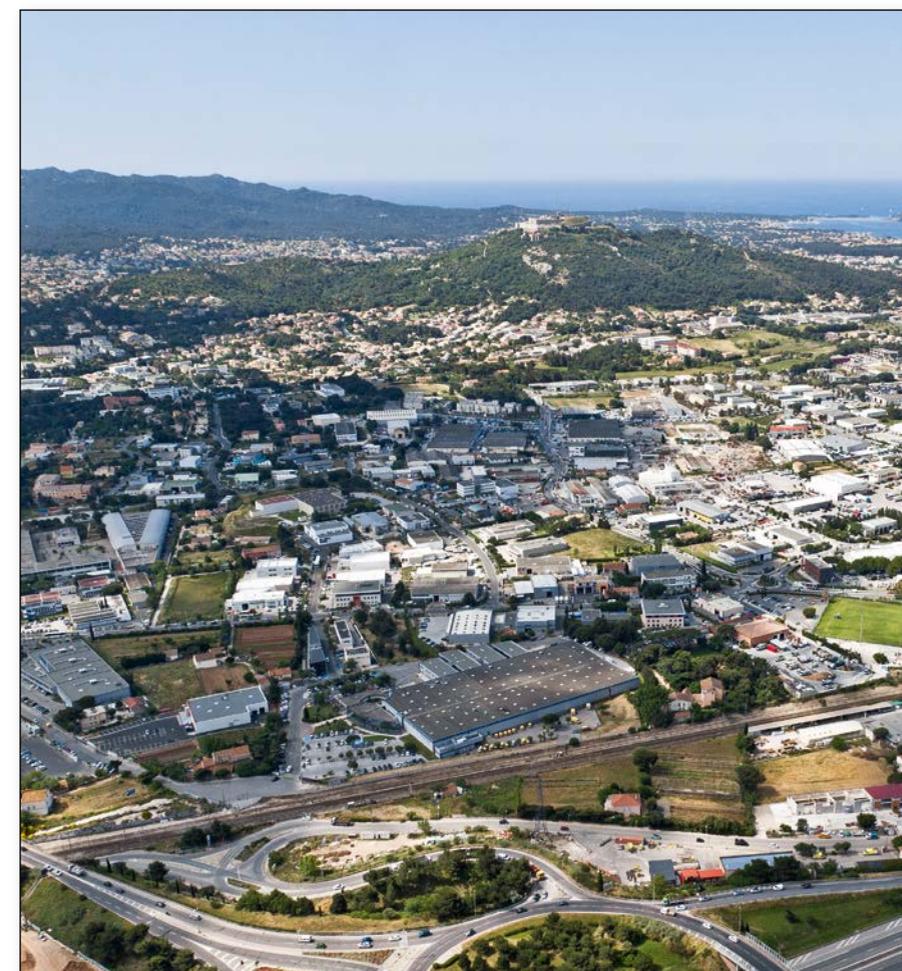
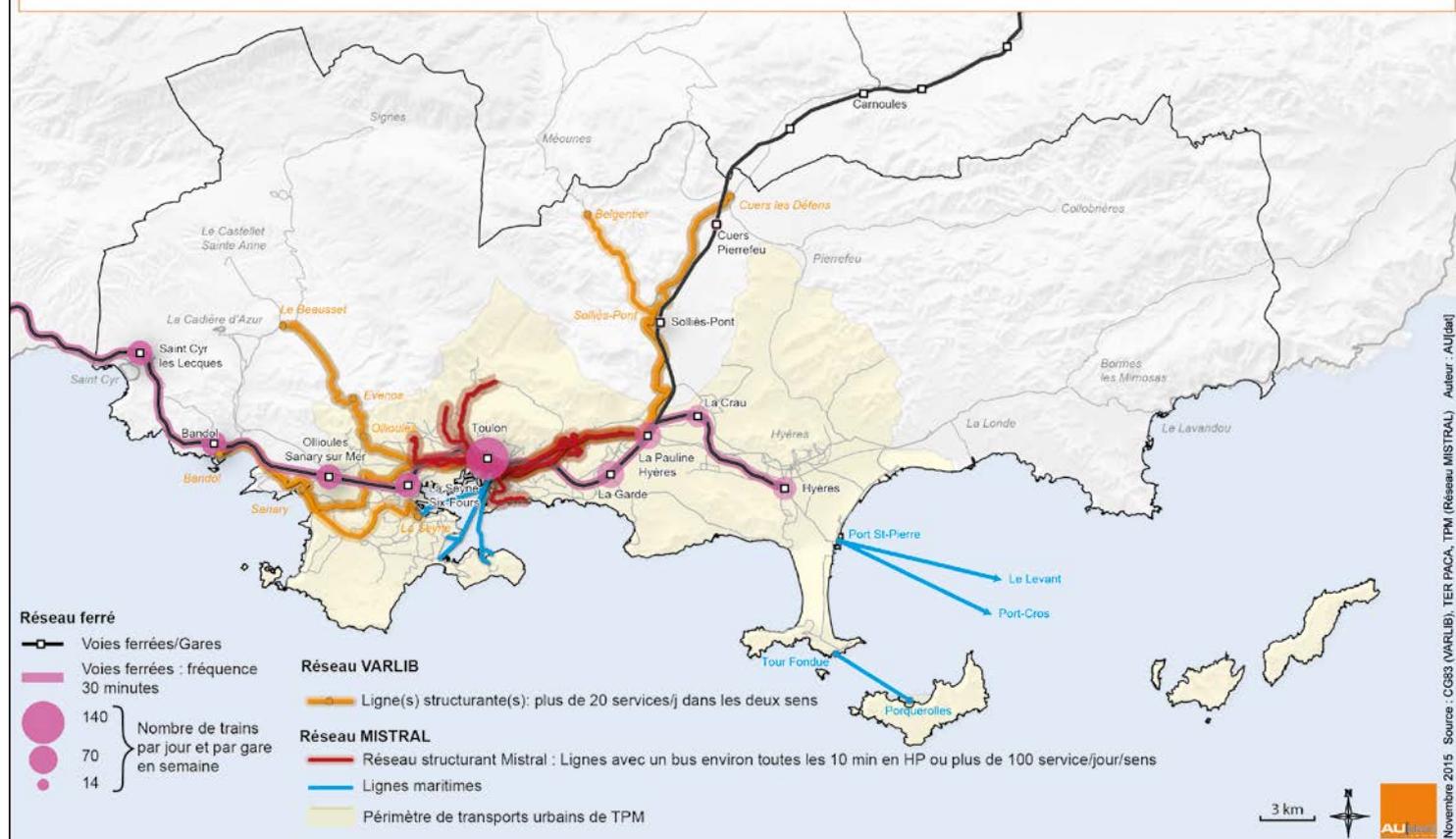
- L'économie maritime : une grande partie de l'économie locale est liée à la présence de la mer ;
- L'agriculture, dominée par la viticulture (8200 hectares)
- Le tourisme générant un volume d'emplois important (+11% entre 1990 et 2010)
- Le numérique, une filière prometteuse sur Provence Méditerranée.

➤ Les emplois se localisent dans divers types de tissus urbains :

- dans les centres-villes, premiers espaces d'activités économiques (42% de l'emploi) ;
- dans le tissu périurbain, notamment le long d'axes routiers majeurs (30% de l'emploi) ;
- dans les zones d'activités aménagées (28% de l'emploi).

➤ L'aire toulonnaise, territoire de fonctions majeures pour l'ensemble du var, constitue un bassin d'emplois dynamique de 205 000 emplois en 2011, chiffre qui s'accroît en moyenne de 1000 emplois par an. La zone d'emplois de Toulon connaît un taux de chômage moins marqué que dans le Var ou en PACA. Les deux-tiers de l'emploi sont regroupés en 6 grands secteurs : l'administration publique et la défense ; le commerce, les emplois privés de la santé, la construction, les services aux entreprises, l'industrie.

## Réseau structurant de transports en commun dans l'aire du SCoT Provence Méditerranée

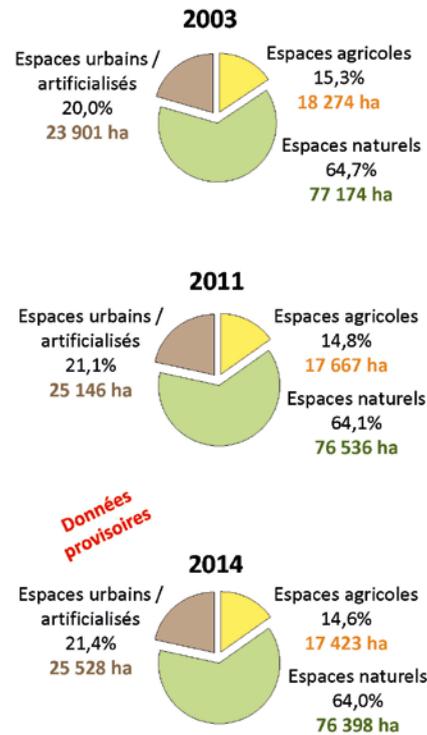


## ZOOM 5 : Les thèmes phares du Grenelle

### Consommation d'espace

Le SCoT vient de terminer un travail fin d'analyse de l'occupation des sols sur le territoire Provence Méditerranée. Les premiers résultats font apparaître une dynamique de maîtrise de la consommation d'espace. En 2014, le territoire du SCoT Provence Méditerranée, qui s'étend sur près de 124 785 ha, compte 64 % d'espaces naturels et forestiers, 21,4 % d'espaces urbains dits « artificialisés » et 14,6% d'espaces agricoles. Si les espaces urbains continuent leur progression (9% du territoire

en 1972 - 20,2 % du territoire en 2003 – 21,4 % du territoire en 2014), on constate une nette diminution du rythme de consommation d'espace depuis 1972, passant de 355 ha par an, en moyenne entre 1972 et 2003 à 156 ha par an, en moyenne, entre 2003 et 2011, soit une division par 2 du rythme de consommation d'espace entre ces deux périodes. Cette tendance se poursuit encore entre 2011 et 2014 avec une inflexion de 18% (127 ha consommés par an).



Données provisoires

### CONSOMMER POUR QUOI FAIRE ?

Les espaces consommés entre 2003 et 2014 l'ont été pour satisfaire les besoins de développement du territoire, ils ont majoritairement servi à la production de logements (60%). L'autre moitié a été destinée aux activités économiques et aux infrastructures notamment. Cette consommation d'espace a été réalisée en majeure partie à l'intérieur des espaces urbains existants ou en extension directe de l'urbanisation existante.

### Illustration de consommation d'espace :



2003 : une parcelle naturelle entre deux zones d'habitation 2011 : un projet urbain est venu se greffer sur cette parcelle

### Trame Verte et Bleue

#### Vous avez dit Trame Verte et Bleue ?

La trame Verte et Bleue vise à (re)constituer un réseau d'échange cohérent à l'échelle du territoire pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire. En ce sens, elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

#### Trame verte et bleue :

Réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques

#### Continuités écologiques

Association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques

#### Réservoirs de biodiversité :

Zones vitales, riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie : reproduction, alimentation, abri...

#### Corridors écologiques :

Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité

#### Le vert et le bleu

Ils sont les composantes de la trame, indissociables l'un de l'autre :

- le vert représente tous les milieux naturels et semi-naturels terrestres : forêts, prairies...
- le bleu correspond aux cours d'eau et zones humides : rivières, marais...

Notre territoire accueille à l'instar de l'ensemble du pourtour méditerranéen, une biodiversité exceptionnelle qui doit faire partie intégrante des politiques d'aménagement et d'urbanisme. Le SCoT approuvé a identifié un Réseau Vert, Bleu et Jaune qui identifie les espaces naturels et agricoles ainsi que les coupures agro-naturelles à préserver. Les enjeux de préservation de la biodiversité, déjà identifiés dans le SCoT approuvé à travers ce réseau doivent aujourd'hui être abordés sous l'angle de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques, avec la définition d'une trame Verte et Bleue d'échelle intercommunale.



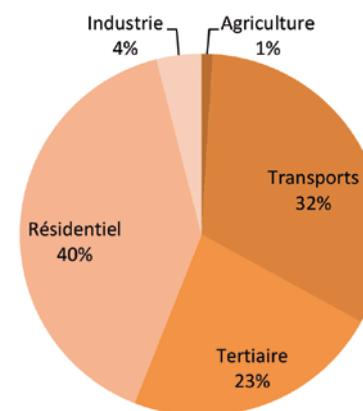
### Energie Climat

La lutte contre le réchauffement climatique est un défi mondial et chaque acteur doit agir à son niveau. Le « paquet Energie Climat » est un ensemble législatif fixant les objectifs de l'union européenne pour lutter contre le changement climatique et renforcer sa sécurité énergétique. Des objectifs à l'horizon 2020 ont été définis autour des cibles dites « 3x20 » : 20% d'énergies renouvelables, une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et une réduction de 20% des émissions des gaz à effet de serre. Pour atteindre ces objectifs, un panel d'outils existe, parmi eux, le SCoT,

qui, en dessinant le développement du territoire à long terme propose un cadre de référence pour appréhender de manière transversale, les enjeux territoriaux de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique.

Le SCoT Provence Méditerranée se dote aujourd'hui d'une expertise pour : réaliser le bilan Energie-Climat du territoire ; analyser la précarité et la vulnérabilité des ménages face au coût de l'énergie ; analyser la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

### Répartition sectorielle des consommations d'énergie - SCoT PM

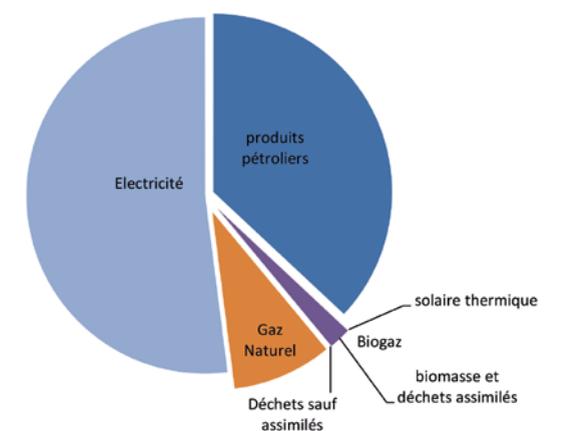


#### Premiers résultats

Consommation d'Énergie par habitant:

- SCoT: 27 MégaWatt heure / habitant
- VAR: 24,2 MégaWatt heure / habitant
- PACA: 30,4 MégaWatt heure / habitant

### Les énergies consommées - SCoT PM



Répartition sectorielle :

- 2/3 des consommations d'énergie dans les bâtiments et 1/3 dans les transports

Les énergies consommées :

- De l'électricité majoritairement dans le parc bâti, les activités ; Des produits pétroliers : dans les transports